



Conseil de sécurité

Distr.
GÉNÉRALE

S/1996/754
13 septembre 1996
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

RAPPORT DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL SUR LA SITUATION AU TADJIKISTAN

1. Le présent rapport est soumis en application du paragraphe 10 de la résolution 1061 (1996) du Conseil de sécurité, en date du 14 juin 1996, dans laquelle le Conseil m'a prié de lui rendre compte tous les trois mois des progrès réalisés vers un règlement politique d'ensemble du conflit ainsi que des opérations de la Mission d'observation des Nations Unies au Tadjikistan (MONUT). Il relate les événements intervenus depuis mon dernier rapport, daté du 7 juin 1996 (S/1996/412).

Combats dans le secteur de Tavildara en juin et juillet

2. La situation au Tadjikistan a été très tendue, en particulier dans le secteur de Tavildara, où d'intenses combats entre les forces gouvernementales et les forces de l'opposition se sont poursuivis. La MONUT n'a pas été en mesure d'obtenir une information de première main sur ces combats, mais a suivi les événements en surveillant les mouvements de troupes et à l'aide de l'information venant de personnes ayant fui la zone des hostilités.

3. Après que Tavildara est tombée aux mains de l'opposition, les 11 et 12 mai, le Gouvernement a lancé le 2 juin une contre-attaque. Les forces gouvernementales ont attaqué dans trois directions : à partir du nord-ouest, contre Childara, à partir du sud-est, au voisinage de Kalai-Husseïn, et à partir du sud-ouest contre les positions des forces de l'opposition, à 8 kilomètres environ de Tavildara. Selon des personnes venues de cette zone, les forces gouvernementales disposaient d'avions et d'hélicoptères. En même temps, durant la première quinzaine de juin, les forces de l'opposition ont attaqué des installations gouvernementales dans la région de Garm, à plusieurs reprises, apparemment pour alléger la pression qu'elles subissaient dans la région de Childara.

Pourparlers d'Achgabat

4. Comme la situation est extrêmement fluctuante dans le pays et que d'intenses combats se poursuivent dans le secteur de Tavildara, la troisième phase des pourparlers intertadjiks, à Achgabat (Turkménistan), du 8 au 21 juillet 1996, a porté surtout sur le rétablissement immédiat du cessez-le-feu, la prorogation de l'Accord de Téhéran (S/1994/1102, annexe I) et la mise au point d'un calendrier et d'un ordre du jour pour de nouveaux pourparlers. La délégation gouvernementale était dirigée par M. Talbak Nazarov,



Ministre des affaires étrangères, et celle de l'opposition par M. Akbar Turajonzodah, Premier Président adjoint de l'opposition tadjike unie. Mon représentant spécial, M. Gerd Merrem, présidait les pourparlers. Des représentants de l'Afghanistan, de la Fédération de Russie, de la République islamique d'Iran, du Kazakstan, du Kirghizistan, de l'Ouzbékistan et du Pakistan ainsi que de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) ont pris part aux pourparlers en tant qu'observateurs.

5. Les deux parties sont convenues de la nécessité d'un cessez-le-feu immédiat, mais, initialement, elles ont insisté sur l'adoption de modalités différentes pour la cessation des hostilités, en particulier dans la zone de Tavildara. Le Gouvernement exigeait que l'opposition se retire des positions qu'elle détenait avant le 28 janvier 1996 le long de la rive gauche de la Ragnov, au sud du village de Lairon. L'opposition était au contraire favorable au gel des positions occupées par les deux parties à la date de la signature de l'accord. Après d'intenses négociations, les parties se sont mises d'accord sur la Déclaration commune sur la cessation des hostilités et l'observation de l'Accord de Téhéran (annexe I).

6. Aux termes de la Déclaration commune, les deux parties devaient cesser leurs hostilités dans le secteur de Tavildara à 12 heures (heure locale), le 20 juillet 1996. En même temps, elles devaient remettre à la MONUT des informations précises sur le déploiement de leurs forces le long de la ligne de contact. La MONUT a été invitée à déployer deux équipes d'observateurs militaires dans la zone de Tavildara, de part et d'autre de la ligne de contact, afin de vérifier l'information fournie par les parties sur leurs positions et le respect des dispositions de l'Accord de Téhéran dans cette région. Les parties ont garanti la liberté de mouvement aux membres de la Commission mixte et aux observateurs militaires des Nations Unies. En outre, les parties ont prorogé jusqu'au 31 décembre 1996 l'Accord de Téhéran.

7. Les deux parties ont également signé un protocole sur l'échange d'un nombre égal de prisonniers de guerre et de détenus (annexe II). L'opposition a également confirmé l'engagement qu'elle avait souscrit en mai de libérer inconditionnellement 26 prisonniers de guerre. Ces prisonniers étaient encore entre les mains de l'opposition, car leur retour ne pouvait être organisé faute de garanties de sécurité suffisante. Les deux parties ont prié le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) de les aider à organiser ces échanges.

8. Dans un communiqué commun (annexe III), les parties ont confirmé leur volonté de parvenir à un règlement du conflit par des moyens politiques. Elles ont approuvé un calendrier rigoureux de pourparlers et de consultations ultérieures, jusqu'à la fin de l'année en cours, dans le but de parvenir à un accord sur les principales questions politiques et militaires, qui sont liées entre elles. Les parties ont accepté de reprendre leurs pourparlers dans un avenir proche. Cependant, la question du lieu où ils se tiendraient reste non résolue; l'opposition souhaite que la prochaine série de pourparlers ait lieu à Téhéran, tandis que le Gouvernement préfère Achgabat.

Efforts faits pour appliquer l'accord d'Achqabat

9. Le 20 juillet, deux équipes de la MONUT étaient prêtes à se déployer dans le secteur de Tavildara, l'une venant de la direction de Khovaling, l'autre de celle de Labijar. Une troisième équipe de la MONUT avait pour instructions de partir de Kalaikhum et de se rapprocher de Tavildara, pour faciliter la surveillance et l'appui. Mais la MONUT a immédiatement rencontré des obstacles. L'équipe partie de Khovaling a été stoppée à Devdor, au poste de contrôle tenu par les forces gouvernementales, à 130 kilomètres au sud-ouest de Tavildara, où des militaires gouvernementaux l'ont empêchée de passer, disant ne pas connaître l'accord d'Achqabat, ne pas avoir reçu d'instructions de leur quartier général, que des mines étaient posées le long de la route et que les hostilités se poursuivaient dans la région; en même temps, des véhicules officiels ou privés étaient autorisés à passer. L'équipe venant du carrefour de Labijar n'a pas non plus été autorisée par les soldats gouvernementaux à dépasser Childara, tandis que l'équipe de Kalaikhum, après plusieurs tentatives pour franchir les postes de contrôle gouvernementaux, a pu, le 27 juillet, progresser jusqu'au col de Rigak, à 12 kilomètres au sud-est de Tavildara, d'où les observateurs ont pu entendre des tirs d'artillerie intermittents venant de la direction de Tavildara. La MONUT a rencontré presque quotidiennement des responsables des ministères de la défense, de l'intérieur et de la sécurité, mais n'a pas pu pour autant se déployer, en dépit des assurances répétées données par le Gouvernement.

10. Le 30 juillet, une équipe de la MONUT s'est rendue à Taloqan pour discuter de l'application de l'accord d'Achqabat avec les dirigeants de l'opposition tadjike unie. Celle-ci a fait connaître à la MONUT ses positions avancées, le 20 juillet, l'a informée de l'évolution de la situation militaire dans le secteur de Tavildara, a accepté de choisir des emplacements où l'équipe de la MONUT pourrait s'installer, derrière leurs positions défensives avancées une fois que celles-ci auraient été vérifiées, et d'établir les communications avec la MONUT dans le secteur de Tavildara, comme le prévoit la Déclaration commune.

11. Le 5 août, M. Merrem a examiné avec le Président Rakhmonov l'application de l'accord d'Achqabat. Ce dernier a informé M. Merrem de la création d'un conseil de la sécurité nationale dont la mission est de mieux coordonner les questions stratégiques et l'application du cessez-le-feu. Ce conseil s'est réuni la première fois le 3 août et a donné pour instructions aux ministres de la défense, de la sécurité et de l'intérieur de se conformer intégralement aux obligations souscrites par le Gouvernement dans la Déclaration commune d'Achqabat et de faciliter l'accès de la MONUT au secteur de Tavildara. Le Président Emomali Rakhmonov a également déclaré qu'il souhaitait voir mener à son terme l'échange de prisonniers de guerre et de détenus, même avant la date du 20 août qui avait été convenue à cet effet, et que la partie gouvernementale a accepté sans conditions la liste communiquée par l'opposition. Malgré ces assurances, la MONUT a continué à être empêchée d'accomplir ses tâches. Une équipe a été autorisée par les forces gouvernementales à entrer brièvement à Tavildara le 8 août, mais n'a pas été autorisée à s'entretenir avec des civils non plus qu'à établir dans cette ville une présence permanente. Le 14 août, M. Merrem a informé par une note verbale le Gouvernement que la MONUT, trois semaines et demie après avoir signé la Déclaration commune, restait disposée à déployer des observateurs dans le secteur de Tavildara, mais avait besoin pour

cela d'une assurance claire et durable que l'appareil gouvernemental observerait les dispositions de l'accord d'Achgabat.

12. Continuant à s'efforcer d'appliquer cet accord, le général Hasan Abaza, chef des observateurs militaires de la MONUT, est arrivé à Tavildara le 4 septembre avec deux équipes de la Mission et accompagné de membres de la Commission mixte. Il a confirmé que la ville était aux mains des forces gouvernementales. Du fait de la poursuite des combats, une équipe de la MONUT a été stationnée à quelque distance de la ville, mais a poursuivi ses patrouilles quotidiennes à Tavildara et dans ses environs.

13. Les combats dans le secteur de Tavildara ont fait de nombreuses victimes des deux côtés. L'opposition affirme détenir 600 prisonniers environ; le Gouvernement n'a rendu public aucun chiffre. Les combats ont entraîné la destruction des équipements civils dans le secteur de Tavildara et coupé la principale route qui va du carrefour de Labijar, à Kalaikhum, dans le Haut-Badakchan sur le col de Kuborobat, et Tavildara. Dans la ville de Tavildara elle-même, 15 % environ des bâtiments sont complètement détruits, et 25 % sont fortement endommagés. La ville est maintenant presque complètement désertée, et il n'y reste plus que quelques personnes âgées et quelques enfants.

14. Aussi bien le Gouvernement que l'opposition ont posé des mines en grand nombre, y compris beaucoup de mines antipersonnel. Dans le secteur de Tavildara, les champs de mines s'étendent de Khavzi Kabud dans l'ouest jusqu'à Sayod dans l'est et de quelque 21 kilomètres au sud-ouest de Tavildara jusqu'à Sagirdasht dans le sud-est. En raison du danger des mines, la MONUT a restreint les déplacements des organismes des Nations Unies dans ce secteur et au nord de la route de Douchanbé à Garm. La population locale a également signalé que les forces des frontières russes avaient parachuté des mines antipersonnel le long de la frontière tadjiko-afghane de Kalaikhum à Kurgovad (à 30 kilomètres environ à l'est).

15. Aucun progrès n'a été enregistré dans l'application du Protocole d'Achgabat sur les échanges de prisonniers de guerre et de détenus. La date-butoir du 20 août n'a pas été respectée car le Gouvernement n'a pu communiquer la liste définitive des prisonniers de guerre. L'échange du premier groupe de 60 prisonniers de chaque partie a été reporté au 9 septembre mais il n'a pu avoir lieu en raison des combats dans la vallée de Karateguine. La libération de 26 prisonniers de guerre détenus par l'opposition ne s'est pas concrétisée parce que les dispositions convenues en matière de sécurité n'ont pas été prises.

16. Pendant toute la période considérée, les activités de la MONUT étaient sérieusement gênées par les restrictions à la liberté de mouvement imposées tant par le Gouvernement que par l'opposition. Le Gouvernement pour sa part, a interdit l'accès du secteur de Tavildara, a imposé des restrictions sur la route de Douchanbé à Garm, au point de contrôle du carrefour de Labijar et aussi sur la route de Moskovskiy à Kovaling et sur celle de Moskovskiy à Chouroabad, qui continue vers la frontière afghane. Quant à l'opposition, elle a appliqué à l'occasion des restrictions dans le secteur de Garm.

Autres faits nouveaux

17. Ailleurs au Tadjikistan, la situation s'est détériorée depuis le mois de juin. Dans le nord, il y a eu de fréquentes manifestations dans la province de Leninabad, pour réclamer notamment des changements dans la nomination de hauts fonctionnaires locaux ainsi qu'une révision des politiques et pratiques économiques. Des manifestations à Toursounzadé, à l'ouest de Douchanbé ont tourné en affrontements violents entre deux groupes paramilitaires locaux, faisant nombre de victimes. Il y a également eu des troubles dans le district de Shaartuz, dans la province de Khatlon, dans le sud.

18. À Douchanbé et dans la vallée du Karateguine, plusieurs actes de violence ont aggravé les tensions. Le 19 juin, un autocar transportant du personnel du Ministère de la défense est tombé dans une embuscade tendue par des inconnus dans les environs de Douchanbé. Neuf soldats ont été blessés, dont deux grièvement. Le 29 juillet, M. Muhamad Asimi, ancien Président de l'Académie des sciences du Tadjikistan, a été assassiné à Douchanbé. Le 15 août, deux explosions à la bombe ont eu lieu à Douchanbé, l'une dans un restaurant du centre-ville a fait plusieurs victimes, l'autre en banlieue, par une charge télécommandée, a explosé sous un camion transportant du personnel de la Force de maintien de la paix de la Communauté d'États indépendants (CEI), tuant un soldat russe et en blessant deux autres. Dans la première semaine d'août, le maire de Tajikabad, une ville située au nord-est de Garm, qui était également représentant du Président Rakhmonov dans la région, a été assassiné. Personne n'a évoqué ces actes. L'opposition tadjike a nié toute participation.

19. Le 21 juillet au petit matin, une unité d'environ 200 soldats du Ministère de l'intérieur a encerclé le village de Teppî-Samarkandi, à 10 kilomètres à l'est de Douchanbé, avec l'appui de chars et de véhicules blindés. Six heures de combats ont fait 11 morts et de nombreux blessés.

20. Depuis le début de septembre, la situation s'est détériorée dans la vallée du Karateguine. Le 5 septembre, l'opposition s'est emparée de Jirgatal, dans l'est de la vallée, après un échange de coups de feu avec les forces du gouvernement. Les observateurs de la MONUT qui ont essayé de se rendre dans la région ont été arrêtés par les combattants de l'opposition. Le 12 septembre, l'opposition a pris Tajikabad, entre Jirgatal et Garm, sans combat. L'opposition contrôle donc maintenant la vallée, depuis Garm jusqu'à la frontière kirghize. Le Gouvernement regroupe des troupes à l'est de Douchanbé pour enrayer l'avance de l'opposition. L'opposition pour sa part amasse des combattants dans le secteur de Komsomolabad pour bloquer les forces gouvernementales.

21. Le Chef des observateurs militaires de la MONUT et les coprésidents de la Commission mixte ont rencontré les commandants de l'opposition sur le terrain pour évaluer la situation et éviter toute nouvelle escalade. La MONUT a instamment prié l'opposition de cesser son offensive dans la vallée du Karateguine et de revenir à ses positions antérieures, alors que le Gouvernement retirerait ses renforts. Au moment de la rédaction du présent rapport, la MONUT poursuit encore ses efforts.

22. La tension s'est également aggravée le long de la frontière tadjiko-afghane dans le Haut-Badakchan, surtout dans les secteurs de Vanj et de Khorog. Les forces des frontières russes ont signalé un regroupement en Afghanistan de combattants de l'opposition qui seraient appelés à renforcer les combattants qui se trouvaient déjà au Tadjikistan. Les forces des frontières russes ont établi de nouvelles positions le long de la frontière et renforcé leurs unités. Un certain nombre de Tadjiks de souche, qui représentaient la majorité de leur personnel, doivent être remplacés par des Russes. La situation le long de la frontière a fait l'objet de contacts entre les Gouvernements d'Afghanistan, de la Fédération de Russie et du Tadjikistan.

Relance des négociations

23. La poursuite des combats et la priorité donnée au rétablissement du cessez-le-feu ont eu pour effet de détourner l'attention des questions politiques délicates qu'il faudra résoudre. Pour éviter que ces questions ne soient laissées de côté, et que le processus de négociation ne soit encore retardé, j'ai demandé à M. Merrem de reprendre les discussions avec les parties et les autres intéressés, malgré les hostilités qui se poursuivaient, en vue de reprendre les négociations de fond.

24. Étant en poste à Douchanbé, M. Merrem était fréquemment en contact avec les représentants du Gouvernement pendant la période considérée. Du 20 au 23 août 1996, il s'est rendu à Téréhan où il a rencontré M. A. Turajonzodah et d'autres chefs de l'opposition, qui ont confirmé leur désir de reprendre les négociations de fond dès que possible, de manière à ce que les questions politiques clefs soient abordées, même si la question du lieu de la prochaine série de négociations n'était pas encore réglée. Les représentants de l'opposition ont dit qu'une réunion bien préparée entre le Président Rakhmonov et le chef de l'opposition Abdullo Nuri pourrait constituer une étape décisive dans la solution de l'ensemble du problème. Ils ont redemandé le concours de mon Représentant spécial dans la préparation d'une telle rencontre quant au fond. Au cours de son voyage à Téhéran, M. Merrem a également eu des consultations avec Ali Akbar Velayati, Ministre des affaires étrangères de la République islamique d'Iran et son adjoint, Mahmoud Vaezi.

25. Le 10 septembre, M. Merrem s'est rendu à Moscou pour s'entretenir avec les autorités russes.

Commission mixte

26. Les représentants de l'opposition à la Commission mixte sont revenus à Douchanbé le 28 juin, le Gouvernement ayant garanti leur sécurité par écrit. La Commission mixte a tenu sa première réunion le 1er juillet. La MONUT a appuyé les activités de la Commission mixte. Elle a en particulier aidé la Commission à organiser en août des rencontres entre les commandants de l'opposition sur le terrain et les représentants du Gouvernement local à Garm, où la situation est devenue tendue. Les tensions entre des autorités locales et l'opposition ont ainsi été considérablement réduites, ce qui a permis une certaine normalisation, par exemple, la reprise des transports routiers civils entre Douchanbé et Garm et au-delà.

27. Le 16 août, 16 représentants du district de Yavan, au sud-est de Douchanbé, et membres des Forces de maintien de la paix de la CEI ont été faits prisonniers par un commandant sur le terrain de l'opposition qui exigeait la libération des membres de l'opposition qui étaient détenus par le Gouvernement. Après une intervention de la MONUT et de la Commission mixte, le 18 août tous les représentants du gouvernement local ont été libérés sauf quatre et les autres ont été libérés le 20 août en échange contre les prisonniers détenus par le Gouvernement. Les membres de la MONUT et de la Commission mixte ont assisté à l'échange. En attendant la résolution de cette situation, les dirigeants de l'opposition avaient demandé à leurs représentants à la Commission mixte de retourner à Taloqan, pour des raisons de sécurité, disaient-ils, ordre qui a ensuite été rappelé.

Bureau de liaison à Taloqan

28. La MONUT a été autorisée par le Gouvernement afghan à mettre en place une équipe civile de liaison à Taloqan. L'ONU est en train de conclure avec le Gouvernement un accord au sujet de son statut et la création de l'équipe est prévue pour un proche avenir.

Activités dans le domaine de l'action humanitaire et du relèvement

29. Au cours de la période considérée, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), l'Organisation internationale pour les migrations (OIM), le Programme alimentaire mondial (PAM) et l'Organisation mondiale de la santé (OMS) – celle-ci par l'intermédiaire d'un agent de liaison local – ont été présents dans le pays, sans compter le bureau de représentation du Fonds monétaire international (FMI) et le bureau de liaison de la Banque mondiale. Le PAM, à qui revient l'opération humanitaire la plus importante au Tadjikistan, coordonne également les activités de tous les organismes chargés de distribuer des vivres dans le pays. Le PAM et les organisations non gouvernementales internationales ont identifié quelque 620 000 personnes ayant besoin de secours alimentaires, et le PAM a axé son effort sur environ 400 000 d'entre elles. Il est préoccupant de constater que le volume de l'aide alimentaire fournie par les donateurs a diminué en 1996.

30. L'UNICEF, en coopération avec l'OMS, a entrepris des campagnes de vaccination antidiphthérique et envisage de poursuivre en 1997 ses activités de vaccination primaire, service qu'il assure depuis 1993. Il s'occupe également d'un programme d'assainissement de l'eau dans les zones rurales, assure une éducation pour la paix et fournit du matériel pédagogique ainsi qu'une assistance en matière de santé et de nutrition. Le HCR a sensiblement réduit ses opérations depuis 1995, mais continue, par son bureau de liaison, de participer au rapatriement de petits groupes de réfugiés tadjiks en provenance de l'Afghanistan et du Turkménistan et à la reconstruction des foyers endommagés. Il négocie actuellement, par l'entremise d'une organisation non gouvernementale internationale, un programme de prêts collectifs destinés aux rapatriés. Il a également lancé un programme de renforcement des capacités juridiques afin d'aider les tribunaux, les avocats, les magistrats et les services de police du pays.

31. Dans le cadre d'un vaste programme de relèvement et de reconstruction dans les zones rurales, le PNUD met actuellement en place des bureaux à Garm et à Kouliab afin de lancer des projets de développement multisectoriel dans les zones jusqu'ici les plus sinistrées. Les activités se poursuivent en ce qui concerne le renforcement de la paix et de la confiance, la promotion des petites entreprises et la direction des affaires publiques, des fonds étant sollicités pour élargir cette action. Le FMI fournit au Gouvernement un appui concernant la balance des paiements. La Banque mondiale espère approuver un prêt global de 50 millions de dollars en septembre 1996 et des négociations sont en cours avec le Gouvernement et d'éventuels partenaires d'exécution afin de réaliser un programme de réduction de la pauvreté d'un montant de 10 millions de dollars, prévu pour janvier 1997, en attendant l'élaboration d'une vaste proposition mettant l'accent sur le renforcement des capacités dans ce domaine.

32. Malgré ces activités, la situation n'a nullement perdu son caractère d'urgence, notamment en ce qui concerne les besoins élémentaires essentiels. La récolte de céréales devrait être meilleure en 1996 qu'en 1995. Toutefois, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) estime que le Tadjikistan continuera d'avoir besoin d'une aide en 1996/97 afin de pouvoir importer les quantités de céréales indispensables. Des mesures doivent être prises d'urgence afin de faire face à la détérioration de la situation sanitaire, notamment à des épidémies de diarrhée et de typhoïde, ainsi qu'au paludisme qui, d'après les informations de l'OMS, s'est généralisé. Une aide d'urgence reste également nécessaire pour fournir des abris et remettre en état les services publics.

33. De nombreux civils ont été déplacés par les combats dans le secteur de Tavildara. Le CICR estime qu'environ 16 500 personnes se sont enfuies de cette région, la majorité s'étant réfugiée à Douchanbé (6 500), à Kalaikhum et dans le district de Darwaz (6 500), le reste ayant gagné Komsomolabad (400), Garm (400), à Khovaling (800), la région de Kafirnigan (700) et celle de Khatlon (1 000). Ces réfugiés ont été provisoirement logés dans des mosquées, des écoles et d'autres abris de fortune. Les combats ont indirectement touché un nombre beaucoup plus important de personnes en les privant de services publics de base tels que les soins médicaux, en leur faisant perdre bétail et récoltes, et en interrompant l'acheminement des secours. Les structures publiques locales sont de plus en plus incapables d'accueillir les très nombreuses personnes déplacées. La fondation Aga Khan (dans le Haut-Badakchan), le CICR et les organismes des Nations Unies et organisations non gouvernementales fournissent une assistance humanitaire.

Observations

34. Comme il ressort à l'évidence du présent rapport, la situation au Tadjikistan s'est détériorée durant les trois derniers mois. Les accords conclus à Achghabad en juillet dernier, qui offraient une possibilité réelle de faire cesser les combats, n'ont pas été appliqués. Au contraire, les affrontements militaires se sont intensifiés dans la vallée du Karateguine et le district de Garm, sans parler des combats intenses qui se déroulent dans le secteur de Tavildara. La situation est tendue à la frontière tadjiko-afghane. Les activités de la MONUT ont été entravées par les restrictions imposées à la liberté de mouvement des observateurs militaires. Cette évolution, qui

contredit l'intention déclarée des parties tadjikes de résoudre le conflit par des moyens politiques, constitue une cause de préoccupation profonde. Il est manifeste que les hostilités doivent cesser immédiatement.

35. Dans les circonstances actuelles, il est impératif de reprendre le dialogue politique. Dans ce contexte, j'ai pris acte du fait que le Président Rakhmonov et M. Nuri s'étaient récemment déclarés prêts à reprendre leurs contacts directs. Je me félicite de cette intention et espère que ces contacts au niveau le plus élevé imprimeront au processus de négociation un élan indispensable. J'ai chargé mon Représentant spécial de fournir toute l'aide possible pour préparer cette réunion.

36. La population tadjike fait face à une crise aiguë qu'ont aggravé les hostilités actuelles et la détérioration persistante de l'économie. Le déplacement de milliers de civils a rendu la situation encore plus urgente et accru le nombre d'éléments vulnérables de la population qui sont incapables de subvenir par eux-mêmes à leurs besoins essentiels. Dans ces conditions, j'ai demandé au Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires d'organiser une mission interorganisations au Tadjikistan afin d'aider à définir les moyens par lesquels le système des Nations Unies peut faire face à cette situation avec le maximum d'efficacité.

ANNEXE I

Déclaration conjointe signée à Achgabat le 19 juillet 1996
relativement à la cessation des hostilités et au respect de
L'Accord de Téhéran

La délégation du Gouvernement de la République du Tadjikistan et la délégation de l'Opposition tadjike unie aux pourparlers intertadjiks (ci-après dénommées "les parties"), en vue de normaliser la situation dans le pays, d'empêcher les pertes en vies humaines, les souffrances, et la destruction d'équipements et biens matériels, et afin de créer les conditions indispensables à l'aboutissement des pourparlers et à la réalisation de la paix et de l'entente nationale au Tadjikistan, sont convenues de ce qui suit :

1. Cesser les opérations de combat et autres actes d'hostilité dans le pays, en particulier dans la région de Tavildara et sur la frontière tadjiko-afghane, conformément aux dispositions de l'Accord de cessez-le-feu et de cessation temporaires des hostilités à la frontière tadjiko-afghane et à l'intérieur du pays (Accord de Téhéran). Le présent Accord entrera en vigueur à midi (heure locale) le jour suivant la signature de la présente déclaration conjointe.
2. Les forces armées des parties resteront sur les positions qu'elles occupaient le jour de la signature de la présente déclaration. Dans le même temps, les représentants compétents et dûment autorisés des parties communiqueront à la Mission d'observation des Nations Unies au Tadjikistan (MONUT) des informations précises sur le déploiement de leurs formations armées le long de la ligne de contact. Afin de renforcer encore le régime de cessez-le-feu et de cessation des autres actes d'hostilité, les parties sont également convenues de prendre des mesures complémentaires de confiance, concernant en particulier le dégagement des forces dans la région de Tavildara. Ces mesures seront établies par la Commission mixte, avec l'aide de la MONUT, dans les 10 jours suivant la signature de la présente déclaration conjointe; une attention particulière sera accordée à la nécessité de garantir la libre circulation, en toute sécurité, des marchandises et des civils sur la route Douchanbé-Khorog.
3. Dans les trois jours suivant la signature de la déclaration conjointe, la MONUT déploiera deux groupes d'observateurs militaires, dans la région de Tavildara, de part et d'autre de la ligne de contact. Les observateurs militaires des Nations Unies vérifieront immédiatement les informations reçues des parties relativement à leurs positions le long de la première ligne de défense des parties, et surveilleront l'application stricte et scrupuleuse des dispositions de l'Accord de Téhéran dans cette région.
4. Les parties garantissent la sécurité et la liberté de circulation entières des membres de la Commission mixte et des observateurs militaires des Nations Unies, et leur prêteront toute sorte d'assistance dans l'exercice de leurs fonctions.
5. Les forces armées du Gouvernement de la République du Tadjikistan et les formations armées de l'opposition, dans les zones qu'elles contrôlent respectivement, enlèveront les mines et les barrages disposés sur les routes, et

garantiront la circulation en toute sécurité sur ces routes des marchandises, des fournitures humanitaires et des civils, notamment des civils retournant dans leurs foyers.

6. En vue de renforcer la surveillance de l'application de l'Accord de Téhéran et d'empêcher d'éventuelles violations dudit Accord, les observateurs des Nations Unies établiront dans la région de Tavildara un service de transmission radio avec les chefs commandant les formations armées de l'opposition et les officiers commandant les unités des forces armées du Gouvernement de la République du Tadjikistan. La liste de ces commandants sera communiquée à la MONUT.

7. La délégation du Gouvernement de la République du Tadjikistan demande au Représentant spécial du Secrétaire général de hâter la décision concernant le déploiement d'une base de liaison de la MONUT à Taloqan et d'autres postes d'observation dans les districts de la République du Tadjikistan qui sont limitrophes de l'État islamique d'Afghanistan, avec le consentement du Gouvernement de ce pays.

8. Les observateurs militaires des Nations Unies et la Commission mixte examineront les plaintes des parties concernant d'éventuelles violations de l'Accord de Téhéran, et communiqueront à la MONUT et aux parties les résultats de leurs investigations.

9. Les parties décident de proroger l'Accord de Téhéran jusqu'au 31 décembre 1996.

Le chef de la délégation du Gouvernement
de la République du Tadjikistan

(Signé) T. NAZAROV

Le chef de la délégation de
l'Opposition tadjike unie

(Signé) A. TURAJONZODAH

Le Représentant spécial du Secrétaire général

(Signé) G. MERREM

ANNEXE II

Protocole signé à Achqabat le 21 juillet 1996, relatif à la mise en oeuvre d'une opération humanitaire comportant l'échange de prisonniers de guerre et de détenus

Mues par des considérations humanitaires et souhaitant créer un climat favorable à la conclusion du processus des négociations intertadjikes, les délégations du Gouvernement de la République du Tadjikistan et de l'Opposition tadjike unie représentées aux négociations intertadjikes (ci-après dénommées "les parties") sont convenues de ce qui suit :

1. Procéder à Khorog, jusqu'au 20 août 1996, à un échange par étapes d'un nombre égal de prisonniers de guerre et de détenus conformément aux listes que les parties communiqueront au Comité international de la Croix-Rouge (CICR) avant la fin de la série actuelle de négociations intertadjikes à Achqabat. Le Gouvernement de la République du Tadjikistan présentera la liste des prisonniers de guerre et l'Opposition tadjike unie soumettra la liste des personnes détenues.
2. Prier le CICR d'apporter son concours à la réalisation de cette opération humanitaire, étant entendu qu'elle sera conduite conformément aux règles et procédures de cette organisation.
3. Charger la Commission mixte de coordonner ses travaux avec le CICR sur toutes les questions pouvant avoir un rapport avec la réalisation de l'opération concernant les prisonniers et les détenus.
4. Jusqu'au 26 juillet 1996, avec le concours du CICR et en présence des représentants des cinq familles, permettre à 26 prisonniers de guerre que l'opposition a libérés précédemment sans conditions de regagner leurs foyers.
5. Confirmer l'engagement qu'elles ont pris auparavant de veiller à ce que les représentants du CICR et des membres de la Commission mixte puissent avoir librement accès aux lieux où sont retenus les détenus et prisonniers de guerre, tant pendant l'opération en cours qu'à l'avenir. Les parties garantissent leur sécurité et leur liberté de mouvement et leur fourniront toute l'assistance qui leur sera nécessaire pour accomplir leurs tâches.

Le chef de la délégation du Gouvernement de la République du Tadjikistan

Le chef de la délégation de l'Opposition tadjike unie

(Signé) T. NAZAROV

(Signé) A. TURAJONZODAH

Le Représentant spécial du Secrétaire général

(Signé) G. MERREM

ANNEXE III

Communiqué commun signé le 21 juillet 1996 sur les résultats
de la troisième série de négociations intertadjikes, tenue à
Achqabat du 8 au 21 juillet 1996

La troisième série de négociations intertadjikes d'Achqabat sur la réconciliation nationale s'est déroulée du 8 au 21 juillet 1996. La délégation du Gouvernement de la République du Tadjikistan était dirigée par M. T. Nazarov, Ministre des affaires étrangères, et la délégation de l'Opposition tadjike unie était dirigée par M. A. Turajonzodah, Premier chef adjoint de l'Opposition tadjike unie. Le Représentant spécial du Secrétaire général, M. G. Merrem, faisait office de médiateur dans le cadre des négociations.

Les négociations se sont déroulées dans un climat de franchise et d'efficacité. Il a ainsi été possible de signer la déclaration conjointe sur la cessation des hostilités et le respect de l'Accord de Téhéran. Afin d'accroître l'efficacité de cet Accord, des mesures complémentaires ont été élaborées pour renforcer la surveillance du strict respect de l'Accord par les parties. En outre, celles-ci se sont entendues pour proroger l'Accord de Téhéran jusqu'au 31 décembre 1996.

Mues par des considérations humanitaires, les parties ont signé un protocole relatif à la réalisation, jusqu'au 20 août 1996, d'une opération humanitaire portant sur l'échange d'un nombre égal de prisonniers de guerre et de détenus. Les parties ont prié le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) de prêter son concours à cette opération humanitaire.

Les parties ont confirmé qu'elles étaient attachées à un règlement du conflit par des moyens politiques. À cet égard, elles se sont entendues sur un calendrier serré de nouvelles négociations et consultations jusqu'à la fin de l'année en cours en vue de conclure des accords sur les principales questions politiques et militaires interdépendantes. Les parties sont convenues de reprendre les négociations dans un proche avenir afin d'examiner une série de questions politiques. La date et le lieu de cette nouvelle série de négociations seront déterminés par le Représentant spécial du Secrétaire général en consultation avec les parties.

Les parties sont profondément reconnaissantes au Gouvernement du Turkménistan d'avoir accueilli des négociations très productives et d'avoir permis qu'elles se déroulent dans d'excellentes conditions.

Par ailleurs, les parties remercient le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Gerd Merrem, et les représentants des États observateurs aux négociations ainsi que l'observateur de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) d'avoir prêté leur concours à la tenue des négociations intertadjikes.

Le chef de la délégation du Gouvernement
de la République du Tadjikistan

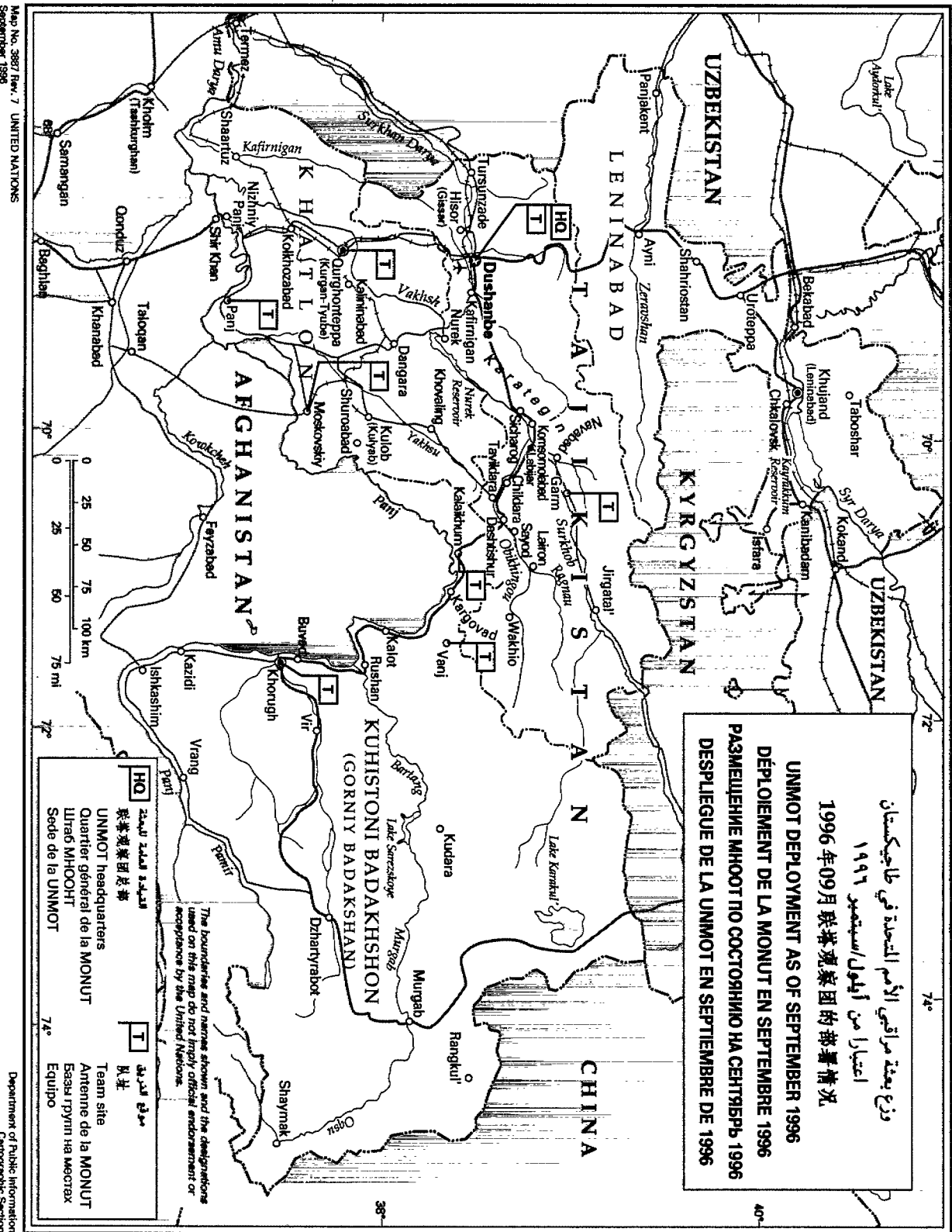
(Signé) T. NAZAROV

Le chef de la délégation de
l'Opposition tadjike unie

(Signé) A. TURAJONZODAH

Le Représentant spécial du Secrétaire général

(Signé) G. MERREM



Map No. 3887 Rev. 7 UNITED NATIONS
September 1996

Department of Public Information
Cartographic Section